

Mai 2018

La Lettre

des services de l'État
dans le Pas-de-Calais

16



Zoom sur l'arrondissement de Saint-Omer



Sommaire

3 le Pas-de-Calais-idoscope

4 le dossier du mois

- ▲ Zoom sur l'arrondissement de Saint-Omer

6 les actualités

- ▲ Coeur de Ville : retour sur le séminaire départemental
- ▲ Politique de la ville : organisation d'un forum de présentation des métiers de l'armée de l'air
- ▲ Visites de chantiers : la digue de Sangatte / le doublement de RN 17
- ▲ Escale à Calais
- ▲ Le contrôle par la DDPP62 des produits phytopharmaceutiques (PPP)

Rédacteur de la publication :
Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais

Conception et réalisation :
Service Départemental
de la Communication Interministérielle

Crédits photos :
Services de l'Etat du Pas-de-Calais,
sauf mentions contraires



www.pas-de-calais.gouv.fr
facebook.com/prefetpasdecalais
twitter.com/prefet62
prefecture62
prefecture62

Le Pas-de-Calais-idoscope



8 mai - Cérémonie commémorative du 73ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945



9 mai - Cérémonie à la mémoire des policiers morts pour la France et victimes du devoir



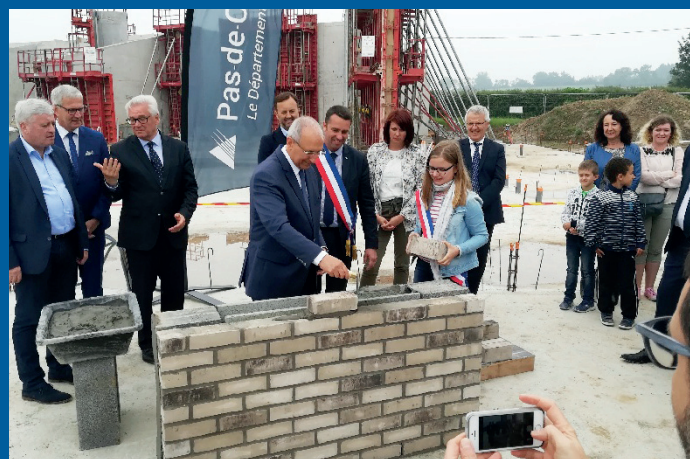
16 mai - Cérémonie de remise des « Prix de l'Éducation Citoyenne »



17 mai - Visite de Capécure à Boulogne-sur-Mer



18 mai - Réunion du Comité de Pilotage Tour de France



25 mai - Pose de la première pierre du chantier de construction du groupe scolaire à Eperlecques

Le dossier du mois



Carte d'identité

Situation :
de Lumbres à l'ouest à Aire-sur-la-Lys à l'est
et de Fauquembergues au sud à Eperlecques
au nord

128 890 habitants

5 cantons : Aire-sur-la-Lys, Fruges,
Longuenesse, Lumbres et Saint-Omer

89 communes

1 Communauté d'Agglomération
1 Communauté de Communes

Zoom sur l'arrondissement de Saint-Omer

L'Audomarois est un bassin marqué par l'industrie. Le bassin d'emploi de Saint-Omer est le plus industrialisé du Nord et du Pas-de-Calais avec 32 % des emplois dédiés au secteur de l'industrie.

3 secteurs d'activité traditionnels et dynamiques

- ▲ Le travail du verre – 3 entreprises de l'arrondissement concentrent 5 555 emplois (ARC FRANCE, Alphaglass et Alphadec)
- ▲ La production et le recyclage de papier/carton – 5 entreprises regroupent 1 142 emplois (Cartonneries de Gondardennes, SICAL, RDM, Norpaper Avot vallée, Papeterie SILL)
- ▲ Le brassage de la bière – l'Audomarois est le 1er pôle brassicole indépendant de France avec les Brasseries de Saint-Omer et la Brasserie Goudale qui est à l'origine de bières diverses et variées.

Au coeur de l'arrondissement de Saint-Omer, un espace naturel exceptionnel : le marais audomarois

Dernier marais cultivé de France, le marais audomarois est un site naturel remarquable étendu sur 15 communes du Nord et du Pas-de-Calais. Aujourd'hui, le marais audomarois est un espace où l'équilibre entre patrimoine naturel et activités humaines est préservé grâce à la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Ainsi, le marais audomarois c'est :

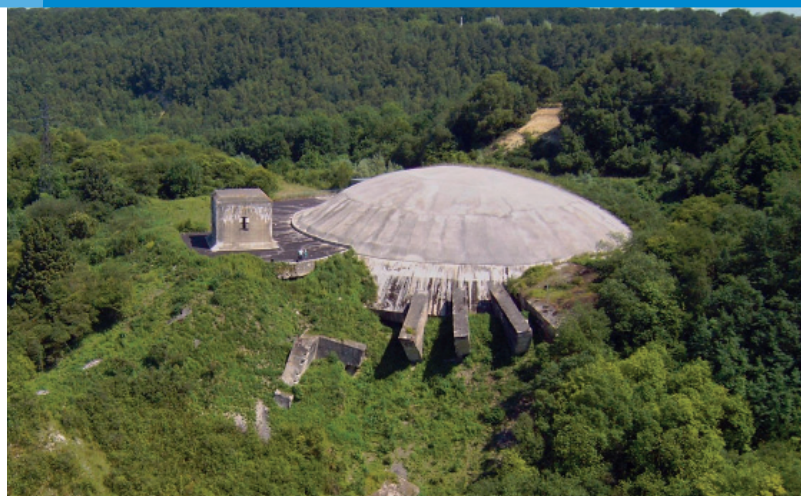
- ▲ plus de 1 050 hectares de prairies humides ;
- ▲ 171 hectares de roselières qui sont des zones qui abritent nids et couvées de nombreux oiseaux des marais et assurent une forte épuration des eaux ;
- ▲ 700 km de canaux ;
- ▲ 436 hectares de terres maraîchères.



Le dossier du mois

Des cultures maraîchères... mais pas que ...

Outre les cultures maraîchères traditionnelles, on peut noter des initiatives innovantes sur l'Audomarois comme celle des frères VANDEVELDE qui ont investi en 2017 16 millions d'euros pour la création de 9,3 hectares de serres, protégeant 126 000 plants de tomates cultivés par une cinquantaine de salariés à temps plein.



Questions à Jean-Luc Blondel, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Omer

Au-delà d'une délimitation administrative, qu'évoque l'audomarois pour vous ?

Qu'est-ce qui fait la particularité de ce territoire ?

Nous avons une industrie forte en matière de cartonnerie et de papeterie, nous avons la brasserie indépendante la plus moderne d'Europe avec « la brasserie Goudale » qui est en train de multiplier par deux ses capacités de production et qui embauche régulièrement, puis nous avons le « marais audomarois » avec ses produits de qualité qui sont notamment vendus sur le marché de Saint-Omer le samedi matin. Il faut se promener sur ce marché pour voir l'attrait que peuvent représenter les produits maraîchers et artisanaux de ces petits producteurs. C'est cette dualité entre une industrie qui se porte relativement bien, et que j'appelle de tous mes vœux à se porter de mieux en mieux, et de l'autre côté une agriculture traditionnelle de qualité qui constitue l'image de l'arrondissement de Saint-Omer, son charme et son attrait : c'est sa carte de visite.

Après deux ans d'exercice en tant que sous-préfet de Saint-Omer, y a-t-il un dossier qui vous a particulièrement marqué ou que vous souhaitez mettre en avant ?

Sur l'arrondissement de Saint-Omer, il y a deux dossiers structurants : celui du développement économique et celui de la protection de l'environnement. Cela peut sembler antinomique et pourtant c'est complémentaire. D'une part, le territoire possède un tissu de TPE et de PME, avec des chefs d'entreprises très dynamiques, à l'écoute et très en attente des services de l'État. Nous voyons régulièrement fleurir des projets de développement économique ou d'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire audomarois. Je pense en particulier au projet récent de création de « La Serre des Hauts-de-France » à Arques pour lequel nous avons mouillé le maillot il y a quelques mois avec la DRAC, la DDTM ou encore la DREAL et bien d'autres projets notamment à Aire-sur-la-Lys ou encore à Lumbres. Le dossier environnement a aussi une importance singulière sur le territoire. Le marais de Saint-Omer est le dernier marais cultivé de France avec une soixantaine de cultivateurs maraîchers implantés sur le site. C'est pourquoi la préservation du marais est un enjeu important pour la sous-préfecture.

L'arrondissement de Saint-Omer s'inscrit dans un département dont le taux de chômage avoisine les 11,3 %.

Quelle place cette thématique a-t-elle pris dans votre activité ?

Quand je suis arrivé il y a quasiment deux ans, j'avais dit à la presse qu'il y avait deux sujets qui me mobiliseraient lors de mon passage sur Saint-Omer : le développement économique et la lutte contre le chômage. Quand nous nous mobilisons pour accompagner les entreprises pour qu'elles s'implantent ou qu'elles se développent sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Omer, nous travaillons de fait sur la question du chômage. Le Service Public de l'Emploi Local (SPEL), co-présidé par l'État et le Conseil régional, est un partenaire incontournable dans ce schéma, et on a la chance d'avoir un SPEL actif qui permet de se mobiliser sur toutes les questions relatives à l'emploi. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives innovantes, dont les « Assises de l'industrie » que nous avons menées à l'autonome 2017 et qui ont permis de créer du lien entre les membres du SPEL et les chefs d'entreprise du secteur industriel. Le taux de chômage du territoire audomarois est de deux points supérieur au taux de chômage national et, même si la tendance est à la baisse régulière, nous devons continuer ce travail de fond d'accompagnement des chefs d'entreprise en lien avec le SPEL. Cela permet d'avoir des perspectives positives en matière de création d'emplois sur l'arrondissement de Saint-Omer, je suis très optimiste de ce côté-là.



Les actualités



Cœur de Ville : retour sur le séminaire départemental

Fabien SUDRY a présidé le mardi 29 mai 2018, aux côtés de Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet, directeur du programme « Action cœur de Ville », le séminaire départemental de présentation aux élus du programme Action Cœur de Ville.

Le plan « Action cœur de ville », destiné à soutenir les villes moyennes du territoire français, a été officiellement lancé par le Premier ministre lors de la conférence nationale des territoires qui s'est tenue le 14 décembre 2017.

Le 27 mars 2018, Jacques MÉZARD, ministre de la Cohésion des territoires, a dévoilé la liste des 222 villes qui bénéficient de ce plan national. 8 villes du département du Pas-de-Calais figurent dans cette liste : ARRAS, BETHUNE / BRUAY-LA-BUISSIÈRE, BOULOGNE-SUR-MER, CALAIS, LENS, LIEVIN, SAINT-OMER

Ce plan vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres-villes dans tous les domaines : l'habitat, le commerce, la création d'emplois mais aussi les transports et la mobilité, l'offre éducative, culturelle et sportive, la qualité des signes d'enseignement, le développement des usages des outils numériques

Pour le département du Pas-de-Calais, les comités de projet de chaque ville bénéficiaire se réuniront du 31 mai au 22 juin 2018 afin de parvenir à l'élaboration d'une convention-cadre par projet sur cinq ans d'ici le 30 septembre 2018.

Le financement

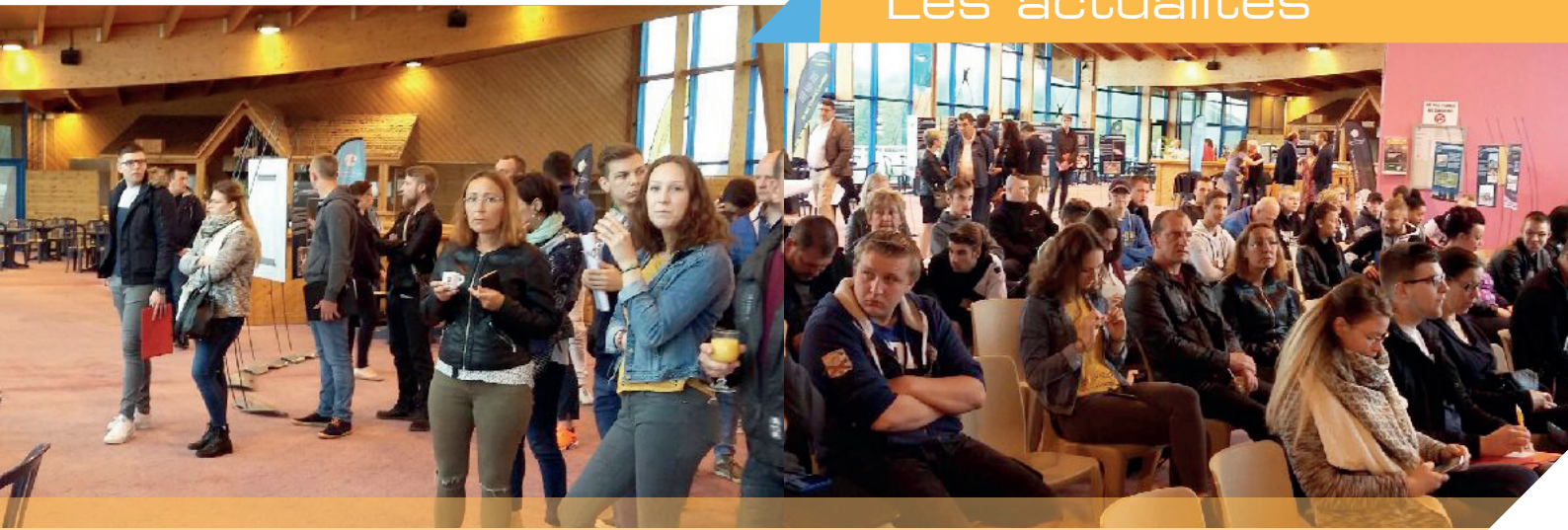
Au niveau national, plus de 5 milliards d'euros seront mobilisés sur cinq ans, dont 1 milliard d'euros de la caisse des dépôts en fonds propres, 700 millions d'euros en prêts, 1,5 milliard d'euros d'Action Logement et 1,2 milliard d'euros de l'Anah.

ZOOM

Quelques exemples d'actions

- ▲ réhabiliter les logements et améliorer leur performance énergétique ;
- ▲ acquérir et réhabiliter des immeubles en centre-ville ;
- ▲ développer une nouvelle offre commerciale en centre-ville et rééquilibrer les conditions d'implantation avec la périphérie ;
- ▲ accompagner les commerçants dans la transition numérique et la mise en place de e-services de qualité centre-ville.

Les actualités



Politique de la ville : organisation d'un forum de présentation des métiers de l'armée de l'air

Richard SMITH, sous-préfet en charge de la cohésion sociale, a participé au forum de présentation des métiers de l'armée de l'air, qui recrute 3 500 personnes dans 50 métiers différents, organisé ce mercredi 23 mai à Noeux-les-Mines.

Dans un partenariat unique en France, entre l'agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane et l'Armée de l'air, 60 jeunes issus des quartiers prioritaires ont pu aborder de nouvelles perspectives professionnelles. Le recrutement de jeunes âgés de 17 à 30 ans, issus des quartiers prioritaires, est une réelle opportunité.

Ce forum, et plus largement ce partenariat, doit permettre à des jeunes diplômés ou non diplômés, femmes ou hommes, de renouer avec des ambitions, des envies d'insertion professionnelle, au sein d'une armée professionnelle, prestigieuse et renommée.

Plus de renseignements auprès du Plie de Béthune : 03 21 61 50 16



Les actualités



Visites de chantiers

La digue de Sangatte

La digue de Sangatte est un ouvrage de protection important : elle protège 12 500 habitants, des entreprises, des espaces agricoles, une zone commerciale, des campings, des écoles et des infrastructures routières, des risques de submersion marines. Ses premiers éléments datent du XVI^{ème} siècle.

Jusqu'à fin 2012, la digue de Sangatte était gérée par le Syndicat des Dignes et Dunes du Calais (SDDC qui était à l'origine une commission des digues et dunes du Calais lors de sa création le 15 juillet 1818 par ordonnance royale). Le SDDC disposait d'une concession d'endiguage délivrée par l'État jusqu'au 3 décembre 2013 autorisant l'occupation du Domaine Public Maritime. Il a sollicité le 29 octobre 2012 la résiliation de la concession d'endiguage. Le Préfet du Pas-de-Calais a mis fin à cette concession le 13 décembre 2012.

Les travaux qui ont été réalisés dans le cadre du Plan Submersion Rapide portent uniquement sur les 2400 m linéaire de la digue de Sangatte ainsi que sur les épis en pieux-bois qui font partie intégrante du système de protection.

L'ouvrage, défini lors des études, correspond à une « reconstitution » de l'ouvrage initial. Le dimensionnement du futur ouvrage a été réalisé avec le niveau d'eau de la tempête Xaver fin 2013 : ce niveau est supérieur au niveau centennal et tient compte de 60 cm d'élévation du niveau de la mer.



La nouvelle digue, constituée d'enrochements, a une pente plus douce que l'actuelle afin de mieux absorber l'énergie des vagues.

La nouvelle digue, constituée d'enrochements, a une pente plus douce que l'actuelle afin de mieux absorber l'énergie des vagues.

Une plate-forme technique au sommet de l'ouvrage permet aux promeneurs d'accéder à la digue sur toute sa longueur.

Le coût estimatif des travaux est évalué à environ 19 M € TTC.



Le doublement de RN 17

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a effectué aux côtés des élus des communes concernées et des représentants des services de l'État une visite de chantier des travaux de doublement de la RN 17.

Le projet consiste à la mise à 2 x 2 voies de la RN 17, soit une section de 3,8 km, entre Vimy (carrefour giratoire) et Avion (échangeur des glissoires) avec un terre-plein central infranchissable et des bandes d'arrêt d'urgence.

3 objectifs : l'amélioration de la liaison Arras-Lens, l'amélioration des conditions de sécurité routière, la réduction des impacts sur l'environnement : protection de l'eau, protection des riverains contre le bruit.

Débutés le 7 novembre 2017, les travaux se poursuivent pour le doublement de la route à partir du giratoire de Vimy au sud, jusqu'au pont de la rue Paul Daumont. Cette étape doit se terminer en septembre 2018. Le trafic sera alors basculé sur la partie neuve de la chaussée pour libérer l'ancienne. Le doublement du pont de la rue Paul Daumont est inclus dans cette étape, qui comprend donc la réalisation d'un ouvrage d'art.

Par la suite, le reste de la chaussée neuve, jusqu'à l'échangeur des Glissoires au nord, sera créé, puis la partie existante sera remaniée pour correspondre au nouvel aménagement.

L'ensemble de ces opérations doit se terminer en juin 2020. Aucun retard n'est à déplorer le calendrier des

travaux. Le coût global des opérations est estimé 26,2 millions d'euros intégralement financé par l'État dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER). Cette action est également inscrite dans l'engagement pour le renouveau du bassin minier signé le 7 mars 2017, qui comprend un chapitre « Faciliter la mobilité des biens et des populations ».

Une adresse de messagerie rn17.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr est en place pendant la durée des travaux pour répondre à toute question.



Les actualités



Escale à Calais

Les agents du Service des Affaires Maritimes et du Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Délégation à la Mer et au Littoral de Boulogne-sur-Mer ont participé à une opération de communication à l'occasion de la manifestation nautique « ESCALE A CALAIS » du 18 au 21 mai 2018.

À cette occasion :

- ▲ un stand a été tenu par les différents personnels administratifs (service plaisance, service des cultures marines, service manifestations nautiques et suivi des procédures, station de Calais) et techniques (Unité Littorale des Affaires Maritimes)
- ▲ le zodiac « PM 444 Fort de l'Heurt » de l'Unité Littorale des Affaires Maritimes » a participé aux parades nautiques organisées le samedi et le dimanche

La fréquentation a été très importante (surtout le samedi et le dimanche). Au total, ce sont plus de 100 000 visiteurs qui se sont déplacés à l'occasion de cette manifestation, sous une météo plutôt ensoleillée.

De nombreux navires étaient présents et accessibles aux visiteurs et / ou à la réservation de sorties en mer. Quant au village, outre les fondamentaux, de nombreux stands présentaient les différents services de l'État : DDTM (Affaires Maritimes), Gendarmerie Maritime (Vedette Scarpe et Brigade de Surveillance du Littoral de Boulogne-sur-Mer), Gendarmerie Nationale (Brigade Nautique).





@pixhere

Le contrôle par la DDPP62 des produits phytopharmaceutiques (PPP)

La Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais (DDPP) contrôle chaque année, la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (PPP), également appelés pesticides. Ces substances, destinées à protéger les cultures contre des organismes nuisibles, regroupent entre autres, les herbicides, fongicides, insecticides. Elles sont utilisées aussi bien dans le secteur agricole que par les particuliers. Ces produits ne peuvent être commercialisés que s'ils bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) ou d'un permis de commerce parallèle. L'homologation détermine les conditions d'emploi, les dosages à l'hectare, la possibilité de vente ou non aux particuliers.

La DDPP mène ses contrôles au stade de la fabrication, de la distribution (y compris en ligne) et de l'importation parallèle, en tenant compte des exigences communautaires de contrôle. Elle s'assure de l'existence des autorisations de mise sur le marché (AMM) ou des permis de commerce parallèle et veille à ce que la réglementation en vigueur soit bien respectée en termes d'étiquetage notamment de danger, d'emballage, de composition et de conditions de mise en vente.

Lors des contrôles dans les magasins de vente au détail, il est par exemple vérifié que les produits destinés au grand public et ceux réservés aux professionnels sont bien séparés dans les rayons, qu'une signalétique d'information spécifique est présente et qu'il n'existe pas de publicité pour les produits destinés au grand public (ces derniers ne pouvant, sauf exception, être vendus en libre-service, depuis le 1er janvier 2017).

La DDPP effectue aussi des prélèvements pour s'assurer de la composition annoncée des produits. En 2016, pour la région Hauts-de-France, qui comprend 5 DDPP, 110 établissements ont été visités dont 7 sites internet. Les conditions de vente de 1578 articles (868 destinés au grand public et 710 aux professionnels) ont été vérifiées. Ces contrôles ont donné lieu à 9 avertissements, 2 injonctions et 3 procès-verbaux pénaux.

En 2017, 69 prélèvements de fruits et légumes dont 4 certifiés bio et 11 de céréales ont été réalisés sur des fruits et légumes produits en France ou importés. Sur ces 80 prélèvements effectués, 77 ont été déclarés conformes. 2 prélèvements ont été déclarés «A surveiller» et 1 prélèvement «non conforme».

Ces actions de contrôle permettent de s'assurer de la conformité des fruits et légumes et des céréales mis sur le marché mais aussi de mettre en évidence parfois de mauvaises pratiques dans l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. En cas de manquements constatés à la réglementation, des suites administratives ou pénales sont mises en œuvre. Chaque année, un rapport de contrôles est également adressé à la Commission européenne.

FENÊTRE OUVERTE = DANGER



**NE LAISSEZ JAMAIS DE MEUBLES OU D'OBJETS
SOUS LES FENÊTRES.**

**Chaque année, des enfants meurent ou se blessent gravement
en tombant d'une fenêtre ou d'un balcon.**



Ministère de la Santé
et des Solidarités

